

- ARRETE MUNICIPAL -

Arrêté municipal n°126/25

Objet : Travaux
Emplacements réservés du N°17 place Lacaze Duthiers
Le mardi 10 et le mercredi 11 juin 2025 de 08H00 à 18H00

La Maire de la ville de Roscoff,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

VU le Code de la Route,

VU l'instruction interministérielle, Livre 1, 4^{ème} partie, sur la signalisation de prescription,

VU la demande de l'entreprise FONDASOL, 13 rue Maupertuis à Brest, en date du 19 mai 2025

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité territoriale de prendre toutes mesures propres à assurer le bon ordre, la sureté, la sécurité et la salubrité publique ;

CONSIDERANT que les travaux d'élargage sur le domaine public (voie communale et ses dépendances), nécessitent certaines restrictions temporaires de la circulation aux abords et au droit des chantiers,

ARRETE

Article 1 : En raison de travaux à l'hôtel IBIS, l'entreprise FONDASOL est autorisé à occuper le domaine public devant le n°17 place Lacaze Duthiers **le mardi 10 et le mercredi 11 juin 2025 de 08H00 à 18H00** pour permettre le stationnement d'un fourgon avec remorque conformément à la demande formulée à nos services par le demandeur.

Article 2 : L'entreprise exécutant les travaux aura la charge de la signalisation temporaire de jour et de nuit du chantier sur le domaine public. Elle sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou insuffisance de cette signalisation. Cette dernière devra être conforme aux dispositions alors en vigueur et qui, actuellement sont celles édictées par arrêté interministériel du 24 Novembre 1967, modifié notamment par arrêté du 06 Juin 1977 et par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I – 8ème partie, approuvée par l'arrêté du 06 Novembre 1992.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint-Pol-de-Léon et Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Roscoff. Ils sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Maire certifie que
le présent arrêté a été publié
à la Mairie : le 05 juin 2025
La Maire,



Roscoff, le 05 juin 2025
La Maire,

